

Table des matières

Mot du ministre	2
Introduction.....	3
Les principales conclusions de l'année civile 2021 sont les suivantes :.....	3
Remarque sur la qualité des données.....	4
Application de la Loi	5
Permis.....	5
Nombre de permis délivrés en 2021 selon la catégorie et l'âge	5
Nombre de permis délivrés en 2021 selon la catégorie et la localité	7
Cartes d'identité générale	9
Nombre de CIG selon le type et l'âge en 2021	9
Immatriculation de véhicules.....	9
Nombre d'immatriculations de véhicules en 2021 selon le type de véhicule	11
Relevés de dossier de conduite	12
Nombre de relevés produits en 2021 selon l'âge	12
Nombre de déclarations d'accident	12
Examens	14
Nombre d'examens passés en 2021 selon la catégorie et le type d'examineur	14
Transactions, revenus, délais de traitement et déclarations d'accident	15
Nombre de transactions et revenus en 2021.....	15
Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité générale en 2021	15
Sécurité routière	17

Incidents routiers.....	17
Nombre d'incidents routiers en 2021 selon l'âge.....	18
Nombre d'incidents routiers selon la localité	19
Nombre d'incidents routiers en 2021, les causes étant classées selon l'âge	19
Nombre d'incidents routiers en 2021, les causes étant classées selon la localité.....	20
Infractions routières.....	20
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2021, selon l'âge.....	20
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2021, selon la localité	21
Points d'inaptitude.....	22
Nombre de situations nécessitant l'inscription de points d'inaptitude en 2021, selon l'âge	22
.....	22
Annexe A : Autres questions	23
Conducteurs du Nunavut à l'extérieur du territoire.....	23
Nombre d'incidents routiers.....	23
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives.....	23
Nouveautés en matière organisationnelle.....	24

Mot du ministre

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport annuel du gouvernement du Nunavut sur la *Loi sur la sécurité routière*. Le présent rapport a été préparé par le ministère du Développement économique et des Transports conformément aux paragraphes 328 (1 à 3) de la *Loi sur la sécurité routière* et présente les données du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Alors que la crise mondiale de la COVID-19 est derrière nous, notre regard se tourne vers l'avenir avec l'objectif d'améliorer nos activités et les services fournis aux Nunavoises et Nunavois. Le ministère est désormais plus en mesure de proposer des formations et des examens de conduite dans de nombreuses localités et les données révèlent des améliorations dans quelques domaines clés. Les délais pour obtenir un permis de conduire et une carte d'identité générale sont maintenant plus courts et continueront de s'améliorer pendant les prochaines années. Le ministère reste engagé à fournir une prestation de services efficace ainsi qu'à promouvoir la sécurité routière dans l'ensemble du territoire. Le ministère s'est également engagé à améliorer la qualité des données présentées dans les prochains rapports en collaborant avec ses partenaires administratifs et d'application de la loi, comme la GRC et les municipalités, afin de normaliser les méthodes de collecte de données. Merci à tout le personnel ministériel et partenaire qui participe aux activités quotidiennes de cette fonction essentielle du GN.

Cordialement,

David Akeeagok

Ministre du Développement économique et des Transports

Introduction

La *Loi sur la sécurité routière* du Nunavut établit le cadre pour la prestation sécuritaire et efficace des services liés à la sécurité routière et aux véhicules motorisés dans le territoire. Le ministère du Développement économique et des Transports est également responsable de rendre compte chaque année des objectifs énoncés dans la Loi.

Les exigences en matière de rapports sont établies à l'article 328 comme suit :

328.1. (1) Au cours des neuf premiers mois de chaque année civile, le registraire établit et présente au ministre, pour l'année civile précédente un rapport annuel comprenant les questions suivantes :

- a) l'application de la présente loi par le Gouvernement du Nunavut;*
- b) la sécurité routière au Nunavut;*
- c) toute autre question soulevée par le ministre.*

Renseignements personnels

(2) Le rapport visé au paragraphe (1) ne comprend aucun renseignement personnel au sens de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Rapport déposé

(3) Le ministre dépose devant l'Assemblée législative le rapport présenté aux termes du paragraphe (1) au cours de la première séance de l'Assemblée législative qui suit la présentation du rapport et qui offre une occasion raisonnable de le déposer.

L.Nun. 2017, ch. 28, art. 1.

À ce titre, le rapport annuel de 2021 sur la *Loi sur la sécurité routière* fournit des données sommaires, et donc aucune donnée à caractère personnel concernant la gestion globale des services liés aux véhicules motorisés et à la sécurité routière. Le rapport est divisé en deux sections principales : l'application de la Loi et la sécurité routière.

Les principales conclusions de l'année civile 2021 sont les suivantes :

- Le ministère a délivré 3 470 permis de conduire dans l'ensemble du territoire.

- 69,4 % des permis de conduire et des cartes d'identité générale ont été traités dans un délai de 30 jours ou moins.
- 87,9 % des permis de conduire et des cartes d'identité générale ont été traités en ligne et le reste (12,1 %) a été traité hors ligne.¹
- 71,8 % des demandes en ligne ont été traitées dans un délai de 30 jours; 5,6 % d'entre elles ont nécessité 90 jours ou plus.
- 52 % des demandes hors ligne ont été traitées dans un délai de 30 jours; 10,7 % d'entre elles ont nécessité 90 jours ou plus.
- Entre le personnel du GN et les examinateurs tiers, le ministère a fait passer 849 examens pratiques et 2 755 examens théoriques.
- Les excès de vitesse et les conduites avec facultés affaiblies représentaient respectivement 20,93 % et 25,58 % des 215 infractions routières constatées dans les limites du territoire.
- Les excès de vitesse représentaient 82,4 % du total des 17 infractions routières constatées à l'extérieur du territoire.
- Il y a eu 8 décès liés aux accidents de la route au Nunavut en 2021. Il s'agit d'un chiffre extrêmement élevé pour le Nunavut, et le ministère surveillera la situation de près au cours des prochaines années afin de déterminer s'il s'agit d'une anomalie qui ne concerne que l'année 2021 ou d'une tendance plus préoccupante.

Remarque sur la qualité des données

Certains partenaires administratifs et d'application de la loi utilisent des techniques de collecte de données différentes. Pour ces raisons, certaines des données présentées dans le présent rapport doivent être interprétées avec prudence.

¹ Voir la section sur les nouveautés en matière organisationnelle pour connaître les définitions du traitement de documents « en ligne » et « hors ligne ».

Application de la Loi

Le ministère du Développement économique et des Transports est responsable de l'application de la *Loi sur la sécurité routière*. Cela comprend la prestation de services de délivrance de permis de conduire, de cartes d'identité générale, d'immatriculation des véhicules, d'exams de conduite ainsi que de tenue à jour des dossiers de conduite pour les titulaires de permis du Nunavut, entre autres fonctions administratives.

Permis

Le *Règlement sur les permis de conduire* du Nunavut établit sept catégories de permis à l'annexe A (paragraphe 2(1)). Les types de permis les plus couramment délivrés sont les permis de catégorie 5, qui permettent au titulaire de conduire des véhicules à passagers privés, ainsi que les permis de catégorie 7, qui permettent au titulaire de conduire n'importe quel véhicule de catégorie 5 ou 6 pendant l'apprentissage de la conduite. Le ministère fait un suivi annuel de la délivrance des permis selon l'âge, la localité et le type de véhicule; ces données ont été présentées sous forme de tableau ci-dessous.

Nombre de permis délivrés en 2021 selon la catégorie et l'âge²

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
Catégorie 1	0	5	5	4	1	7	6	5	7	6	46
Catégorie 2	0	1	5	6	5	7	12	8	6	8	58
Catégorie 3	4	15	25	47	44	49	33	39	21	28	305
Catégorie 4	0	2	10	17	24	12	12	12	8	7	104
Catégorie 5	142	222	291	317	285	237	201	178	140	224	2237
Catégorie 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie 7	178	105	102	71	34	27	35	14	17	19	602
Catégories 1 et 6	0	0	0	0	1	0	0	2	1	2	6
Catégories 2 et 6	0	0	0	1	2	0	0	0	0	2	5

²Une personne peut détenir plusieurs types de permis. Les catégories « 1 et 6 », « 2 et 6 », « 3 et 6 », « 4 et 6 » et « 5 et 6 » désignent les personnes qui ont obtenu à la fois un permis de catégorie 1 à 5 et un permis de catégorie 6 en 2021. Un permis de catégorie 6 permet à son titulaire de conduire une motocyclette.

Catégories 3 et 6	0	0	1	1	0	1	2	4	1	2	12
Catégories 4 et 6	0	0	1	0	2	1	1	0	0	0	5
Catégories 5 et 6	0	0	2	14	16	10	13	5	11	19	90

Nombre de permis délivrés en 2021 selon la catégorie et la localité³

	Cat égo rie 1	Cat égo rie 2	Cat égo rie 3	Cat égo rie 4	Cat égo rie 5	Cat égo rie 6	Cat égo rie 7	Catég ories 1 et 6	Catég ories 2 et 6	Catég ories 3 et 6	Catég ories 4 et 6	Catég ories 5 et 6
Arctic Bay	0	2	21	0	31	0	11	0	0	0	0	1
Arviat	0	2	8	2	91	0	39	1	0	0	0	1
Baker Lake	11	1	17	1	94	0	39	0	0	1	1	0
Cambridge Bay	1	1	11	3	74	0	13	0	1	0	0	2
Chesterfield Inlet	0	0	2	1	12	0	6	0	0	0	0	0
Clyde River	0	0	10	0	27	0	11	0	0	0	0	1
Coral Harbour	0	0	10	2	37	0	16	0	0	0	0	0
Gjoa Haven	1	4	26	1	103	0	30	1	4	0	0	5
Grise Fiord	0	0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Igloolik	0	6	18	3	55	0	29	0	0	1	0	0
Iqaluit	14	22	61	76	105 2	0	208	4	2	5	3	65
Kimmiut	0	3	8	0	18	0	7	0	0	0	0	3
Kinngait	0	1	6	1	26	0	16	0	0	0	1	1
Kugaa-ruk	0	1	2	0	16	0	11	0	0	0	0	0
Kugluktuk	0	0	11	4	30	0	3	0	0	0	0	2
Nauyasat	0	0	6	0	28	0	6	0	0	0	0	0
Pangnirtung	0	4	16	1	43	0	29	0	0	1	0	0
Pond Inlet	0	3	15	0	52	0	8	0	0	0	0	0
Qikiqtarjuaq	0	0	4	0	25	0	8	0	0	1	0	0

³Une personne peut détenir plusieurs types de permis. Les catégories « 1 et 6 », « 2 et 6 », « 3 et 6 », « 4 et 6 » et « 5 et 6 » désignent les personnes qui ont obtenu à la fois un permis de catégorie 1 à 5 et un permis de catégorie 6 en 2021. Un permis de catégorie 6 permet à son titulaire de conduire une motocyclette.

Rankin Inlet	18	7	27	7	344	0	76	0	0	2	0	6
Resolute Bay	1	0	5	0	9	0	12	0	0	1	0	1
Sanikiluaq	0	1	10	0	16	0	11	0	0	0	0	1
Sanirajak	0	0	5	0	17	0	1	0	0	0	0	1
Taloyoak	0	0	3	1	19	0	11	0	0	0	0	0
Whale Cove	0	0	2	1	14	0	1	0	0	0	0	0
Total	46	58	305	104	2237	0	602	6	5	12	5	90

Cartes d'identité générale

Les cartes d'identité générale (CIG) sont couramment utilisées comme pièce d'identité avec photo pour les voyages en avion au lieu d'un passeport ou d'un permis de conduire. La partie VIII.1 de la *Loi sur la sécurité routière* traite des CIG et l'article 307.1 de la Loi stipule que le registraire peut délivrer des CIG.

Nombre de CIG selon le type et l'âge en 2021

	Nouv elle	Renouv elée	Remplacée
< 15	221	0	11
15 à 19	424	15	21
20 à 24	378	27	9
25 à 29	282	26	16
30 à 34	294	17	11
35 à 39	182	18	8
40 à 44	139	12	8
45 à 49	152	7	5
50 à 54	169	6	3
55 à 59	155	6	4
60 et +	303	11	2
Total	2699	145	98

Immatriculation de véhicules

Les articles 5 à 30 de la *Loi sur la sécurité routière* traitent des exigences en matière d'immatriculation des véhicules au Nunavut. En général, pour qu'une personne puisse conduire un véhicule au Nunavut, le véhicule doit être immatriculé (par. 5 (a) et b)).

Nombre d'immatriculations de véhicules en 2021 selon le type de véhicule

	Nouvelle	Renouvelée	Dupliquée
Véhicule tout-terrain	164	623	80
Remorques — tous les types	13	36	3
Remorque commerciale	13	142	0
Véhicule commercial de 4 501 kg et plus	42	330	9
Véhicule commercial de moins de 4 500 kg	116	1025	36
Construction	28	243	3
VTT des Forces	8	0	0
VTT du gouvernement	15	40	1
Véhicule de construction du gouvernement	24	110	0
Remorque du gouvernement	5	22	1
Véhicule gouvernemental	179	815	13
Motocyclette	15	48	18
Autocaravane de catégorie A	0	1	0
Autocaravane de catégorie B	0	2	0
Autocaravane de catégorie C	1	3	1
Aucune plaque d'immatriculation	9	1	11
Véhicule à passagers — privé	255	2057	247
Véhicule de fonction publique de 4 501 kg et plus	1	22	0
Véhicule de fonction publique de moins de 4 500 kg	7	78	5
Véhicule de location	4	18	1
Autobus scolaire	2	13	1
Véhicule de société de moins de 4 500 kg	0	8	5
Total	901	5637	435

Relevés de dossier de conduite

Un relevé de dossier de conduite est l'historique de conduite d'une personne et comprend des renseignements comme les rapports d'accident. Le paragraphe 3(1) du *Règlement sur les points d'inaptitude en matière de permis de conduire* stipule que le registraire des véhicules motorisés⁴ doit tenir un dossier de conduite pour chaque conducteur auquel il délivre un permis de conduire. Les Nunavoises et Nunavois peuvent demander une copie de leur relevé de dossier de conduite en se rendant à un bureau de la Division des véhicules motorisés dans certaines localités. Dans toutes les autres localités, les Nunavummiuts peuvent demander leur relevé de dossier de conduite au bureau de liaison municipal ou au bureau de liaison gouvernemental local. Un relevé de dossier de conduite du Nunavut coûte actuellement 15,00 \$.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, 1 351 relevés ont été produits en 2021. Bien que la différence soit marginale, les groupes d'âge de 30 à 34 ans et de 25 à 29 ans ont présenté la plus grande part de demandes.

Nombre de relevés produits en 2021 selon l'âge

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
Relevés produits selon l'âge du conducteur	40	99	195	198	177	141	140	132	81	148	1351

Nombre de déclarations d'accident

En 2021, 107 déclarations d'accident ont été enregistrées. De ces 107 déclarations, une a été imprimée sur demande.

⁴ Le registraire des véhicules automobiles est nommé en vertu du paragraphe 315(1) de la *Loi sur la sécurité routière*. Les attributions du registraire figurent aux paragraphes 316((2) et (3)) de la Loi.

Examens

L'article 68 de la *Loi sur la sécurité routière* stipule que les personnes, comme les nouveaux conducteurs ou les conducteurs qui souhaitent mettre à niveau leur permis, doivent réussir les examens de conduite théoriques et pratiques applicables. Les examinateurs sont nommés en vertu du paragraphe 319(1) de la *Loi sur la sécurité routière* et comprennent le personnel de la Division des véhicules motorisés ainsi que des examinateurs tiers.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, 849 examens pratiques et 2 755 examens théoriques ont été passés en 2021. Le personnel de la Division des véhicules motorisés a fait passer 91 % de ces examens, alors que les examinateurs tiers ont fait passer les 9 % restants.

Nombre d'examens passés en 2021 selon la catégorie et le type d'examineur⁵

			Catégorie	Catégorie	Catégorie	Catégorie	Catégorie	Catégorie	Catégorie	A	F	Total
			1	2	3	4	5	6	7	S	P	
Nunavut	Personnel de la DVM	Théorique	24	46	231	129	81	1419	26	26	147	2152
		Pratique	7	15	87	37	446	17	0	23	99	731
	Tiers	Théorique	0	1	1	3	12	1	585	0	0	603
		Pratique	0	0	0	0	117	0	0	1	0	118

⁵ Examens pratiques pour les catégories 1 à 6 (la catégorie 7 ne s'applique pas, car elle n'a pas d'examen pratique). « AS » indique l'autorisation pour les autobus scolaires et « FP » indique l'autorisation pour les freins pneumatiques.

Transactions, revenus, délais de traitement et déclarations d'accident

Le système d'information sur les véhicules automobiles est notamment utilisé pour recueillir et stocker le nombre de transactions et les revenus de chaque localité liés aux permis de conduire (PC), aux cartes d'identité générale (CIG), aux immatriculations, aux examens et aux relevés. La Division des véhicules motorisés enregistre les délais de traitement des permis de conduire et des cartes d'identité générale. De plus, la Division enregistre le nombre de déclarations d'accident soumises et imprimées.

Nombre de transactions et revenus en 2021⁶

		PC	CIG	Immatriculations	Examens
Nunavut	Nombre de transactions	7 318	7 202	20 525	9 838
	Revenus (\$)	244 330	0	954 905	74 268

Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité générale en 2021⁷

		0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Demandes au total
Arctic Bay	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	93	34	13	0	140
Arviat	Hors ligne	267	115	60	45	487
	En ligne	63	4	0	0	67
Baker Lake	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	335	47	2	1	385
Cambridge Bay	Hors ligne	0	1	0	1	2
	En ligne	139	66	50	84	339

⁶ Les examens comprennent, en tout, un examen écrit (théorique) pour chaque catégorie, un examen sur les panneaux de signalisation, un examen de la vue, un ou plusieurs examens sur route, des qualifications relatives au freinage pneumatique, etc.

⁷ La mention « en ligne » indique que les demandes ont été traitées au moyen d'une connexion Internet entre la localité et l'administration régionale (Iqaluit, Rankin Inlet ou Gjoa Haven). La mention « hors ligne » indique que la demande a été adressée à l'administration régionale et envoyée par la poste à partir de la localité où la demande a été présentée.

Chesterfield Inlet	Hors ligne	31	6	0	1	38
	En ligne	19	0	0	0	19
Clyde River	Hors ligne	0	0	1	0	1
	En ligne	86	35	24	0	145
Coral Harbour	Hors ligne	53	45	4	6	108
	En ligne	55	1	0	1	57
Gjoa Haven	Hors ligne	9	6	2	0	17
	En ligne	123	72	17	4	216
Grise Fiord	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	6	0	0	1	7
Igloolik	Hors ligne	0	1	0	0	1
	En ligne	228	66	31	13	338
Iqaluit	Hors ligne	2	0	0	0	2
	En ligne	1 824	349	76	10	2 259
Kimmirut	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	52	17	6	3	78
Kinngait	Hors ligne	6	6	13	54	79
	En ligne	89	26	13	1	129
Kugaaruk	Hors ligne	0	4	14	40	58
	En ligne	22	9	0	1	32
Kugluktuk	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	48	16	80	104	248
Naujaat	Hors ligne	17	30	5	0	52
	En ligne	105	1	0	0	106
Pangnirtung	Hors ligne	0	9	19	3	31
	En ligne	138	76	42	3	259
Pond Inlet	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	136	97	12	15	260
Qikiqtarjuaq	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	58	50	8	7	123
Rankin Inlet	Hors ligne	0	1	0	0	1

	En ligne	683	9	0	1	693
Resolute Bay	Hors ligne	1	0	0	0	1
	En ligne	42	1	0	2	45
Sanikiluaq	Hors ligne	85	7	4	0	96
	En ligne	108	8	1	1	118
Sanirajak	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	82	22	10	53	167
Taloyoak	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	24	24	47	61	156
Whale Cove	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	99	1	1	0	101
Totaux	Hors ligne	465	225	109	96	895
	En ligne	4 657	1 031	433	366	6 487

Sécurité routière

Le ministère du Développement économique et des Transports est responsable de certains éléments de la sécurité routière conformément à la *Loi sur la sécurité routière*. Cette obligation comprend l'enregistrement de renseignements liés aux incidents routiers et aux infractions ainsi que l'utilisation d'un système fondé sur les points pour suspendre ou annuler des permis de conduire.

Incidents routiers⁸

Les paragraphes 261 a) à d) de la *Loi sur la sécurité routière* définissent les incidents devant être déclarés comme suit :

... un incident survenant sur une route ou à côté de celle-ci, impliquant un véhicule et qui entraîne...

⁸ Les données dans cette section doivent être interprétées avec prudence. Les rapports incohérents ou incomplets de partenaires peuvent entraîner des sous-estimations, des surestimations et des écarts entre les totaux des tableaux.

- a) des lésions à une personne ou le décès d'une personne;
- b) une collision avec un véhicule laissé sans surveillance qui cause des dommages visibles à ce véhicule;
- c) une collision avec un objet inanimé ou avec un animal lorsque le conducteur croit, ou devrait croire, pour des motifs raisonnables qu'il peut exister un danger pour la population;
- d) une collision avec un animal lorsque le conducteur croit, ou devrait croire, pour des motifs raisonnables que l'animal a un propriétaire.

L.Nun. 2017, ch. 20, art. 36.

Nombre d'incidents routiers en 2021 selon l'âge⁹

	<1 5	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Tot al
Blessu re	4	1	2	3	2	1	0	0	0	1	0	14
Autre	2	2	8	9	7	13	6	2	4	4	5	62
Décès	Âges non disponibles dans les rapports obtenus											8

⁹En raison de limitations liées à la production des rapports et à leurs données, ce tableau n'a pas pu être entièrement ventilé selon l'âge. Il comprend toutes les données disponibles sur les incidents routiers impliquant des conducteurs du Nunavut, peu importe où ils se trouvent au Canada.

Nombre d'incidents routiers selon la localité

	Blessure	Autre	Décès
Arctic Bay	0	0	0
Arviat	2	0	0
Baker Lake	0	1	0
Cambridge Bay	0	13	1
Chesterfield Inlet	0	0	0
Clyde River	0	0	0
Coral Harbour	0	0	0
Gjoa Haven	0	0	0
Grise Fiord	0	0	0
Igloolik	0	0	0
Iqaluit	2	20	1
Kimmirut	0	0	0
Kinngait	0	0	0
Kugaaruk	0	0	0
Kugluktuk	0	0	0
Naujaat	0	0	0
Pangnirtung	6	6	1
Pond Inlet	0	1	1
Qikiqtarjuaq	0	0	0
Rankin Inlet	3	7	1
Resolute Bay	0	0	0
Sanikiluaq	0	1	2
Sanirajak	0	0	0
Taloyoak	1	1	0
Whale Cove	0	0	1
Total	14	50	8

Nombre d'incidents routiers en 2021, les causes étant classées selon l'âge

En 2021, les rapports d'incident n'étaient souvent pas remplis ou l'information fournie ne correspondait pas à celle de la Base nationale de données sur les collisions 2 (BNDC2). Par conséquent, ces données sont peu fiables et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport. Les rapports ultérieurs s'efforceront d'inclure ces données.

Nombre d'incidents routiers en 2021, les causes étant classées selon la localité

En 2021, les rapports d'incident n'étaient souvent pas remplis ou l'information fournie ne correspondait pas à celle de la BNDC2. Voilà pourquoi certaines données n'ont pas été présentées dans le présent rapport. Les rapports ultérieurs s'efforceront d'inclure ces données.

Infractions routières¹⁰

L'article 336 de la *Loi sur la sécurité routière* stipule que quiconque enfreint la loi ou les règlements commet une infraction et encourt, sur déclaration sommaire de culpabilité, la peine prévue dans la loi.

Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2021, selon l'âge¹¹

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
CFA	2	7	9	21	2	4	5	4	1	0	55
Suspension immédiate — 24 heures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suspension immédiate — 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suspension immédiate — 90 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans permis	2	0	2	0	0	2	0	0	1	0	7
Non immatriculé	3	3	10	9	10	10	2	3	2	4	56
Non assuré	2	0	0	2	1	1	0	0	1	0	7
Excès de vitesse	2	4	6	7	8	5	3	2	3	5	45
Conduite inattentive	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Toutes les autres	0	5	4	9	3	6	8	1	3	6	45

¹⁰ Les données dans cette section doivent être interprétées avec prudence. Les rapports incohérents ou incomplets de partenaires peuvent entraîner des sous-estimations, des surestimations et des écarts entre les totaux des tableaux.

¹¹ En raison de limitations liées aux données, ce tableau n'a pas pu être ventilé géographiquement. Il comprend toutes les données disponibles sur les infractions routières et les sanctions impliquant des conducteurs du Nunavut, peu importe où ils se trouvent au Canada.

Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2021, selon la localité

	CFA	Suspension immédiate — 24 heures	Suspension immédiate — 30 jours	Suspension immédiate — 90 jours	Sans permis	Non immatriculé	Non assuré	Excès de vitesse	Conduite inattentive	Toutes les autres
Arctic Bay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arviat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Baker Lake	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cambridge Bay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chesterfield Inlet	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clyde River	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coral Harbour	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gjoa Haven	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grise Fiord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Igloolik	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Iqaluit	35	0	0	0	6	54	7	28	0	38
Kimmirut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kinngait	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Kugaaruk	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kugluktuk	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nauyasat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pangnirtung	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pond Inlet	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Qikiqtarjuaq	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rankin Inlet	7	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Resolute Bay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sanikiluaq	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sanirajak	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taloyoak	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Whale Cove	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Total	54	0	0	0	7	54	7	42	0	45

Points d'inaptitude

Le paragraphe 3(2) du *Règlement sur les points d'inaptitude en matière de permis de conduire* stipule que le registraire doit inscrire les points d'inaptitude au dossier du conducteur lorsqu'il prend connaissance de sa déclaration de culpabilité. L'annexe du Règlement fournit une liste des infractions et le nombre de points d'inaptitude qu'elles représentent.

Les paragraphes 5 (1 à 3) du Règlement précisent que lorsqu'un conducteur a accumulé 12 points d'inaptitude ou plus, le registraire doit lui remettre une lettre d'avertissement et organiser un entretien téléphonique ou une entrevue personnelle entre le conducteur et un examinateur ou un agent de contrôle des permis de conduire. Si le conducteur n'assiste pas à l'entrevue, le registraire peut suspendre son permis de conduire et lui interdire de conduire un véhicule automobile jusqu'à ce qu'il assiste à l'entrevue.

Lorsqu'un conducteur a accumulé 15 points d'inaptitude ou plus, le registraire suspend le permis de conduire du conducteur et lui interdit de conduire un véhicule automobile pour une période d'un mois.

Nombre de situations nécessitant l'inscription de points d'inaptitude en 2021, selon l'âge

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	<i>Total</i>
Suspension de permis de conduire	0	1	3	3	3	3	1	4	1	4	23

Annexe A : Autres questions

Conducteurs du Nunavut à l'extérieur du territoire

Les tableaux ci-dessous résument les données disponibles sur les incidents routiers, les infractions routières et les sanctions administratives impliquant des résidents du Nunavut conduisant à l'extérieur du territoire.

Nombre d'incidents routiers

	Blessure	Autre	Décès
À l'extérieur du Nunavut	0	0	0

Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives

	À l'extérieur du Nunavut
CFA	1
Suspension immédiate — 24 heures	0
Suspension immédiate — 30 jours	0
Suspension immédiate — 90 jours	0
Sans permis	1
Non immatriculé	0
Non assuré	0
Excès de vitesse	14
Conduite inattentive	0
Toutes les autres	2

Nouveautés en matière organisationnelle

La mention « en ligne » indique que les demandes ont été traitées au moyen d'une connexion Internet entre la localité et l'administration régionale (Iqaluit, Rankin Inlet ou Gjoa Haven). La mention « hors ligne » indique que la demande a été adressée à l'administration régionale et envoyée par la poste à partir de la localité où la demande a été présentée.

À la fin de 2019, le ministère a lancé un projet pilote à Taloyoak pour associer les bureaux de liaison du gouvernement aux bureaux de la DVM afin de simplifier le traitement des permis de conduire et d'autres services. Ainsi, ces localités « hors ligne » deviennent « en ligne » lorsqu'elles utilisent le réseau informatique central du GN pour relier directement les bureaux de liaison gouvernementaux au système d'information sur les véhicules automobiles.

Le processus de connexion d'autres localités à ce système s'est poursuivi tout au long de 2021, mais n'a pas été achevé durant l'année. On peut s'attendre à des améliorations en matière de service à la clientèle en 2022, à mesure que d'autres localités seront connectées.

Les activités de la DVM ont été gravement touchées par le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020. Les restrictions de voyage mises en œuvre par l'administrateur en chef de la santé publique pour limiter la transmission du virus ont posé des défis au personnel du ministère. À l'exception d'examineurs tiers dans un petit nombre de localités, les examineurs de conduite du Ministère étaient basés à Iqaluit et à Gjoa Haven. À divers moments, leur capacité à passer le volume élevé d'examens nécessaires dans l'ensemble du territoire a été réduite en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie.

Le ministère a déployé de nombreux efforts pour fournir des services en ligne concernant les véhicules motorisés durant cette période, notamment en offrant des services d'immatriculation et de renouvellement de permis en ligne. Ces services ont été bien accueillis par les résidents du Nunavut et le ministère continue d'élargir ces services afin d'améliorer la prestation globale des services dans l'ensemble du territoire.